

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019

A 18 H

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes Françoise CLEMENT, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Sigismond ROZANSKI, Laure GARRIVIER, Germaine BONNEFOND, Pierre VALLENSANT, Françoise DOITRAND.

Etaient absents : Mme Annie SIMONIN, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT – Mr Joël FOLGUERAL, qui a donné procuration à Mr Sébastien RATHIER.

Secrétaire de séance : Mme Laure GARRIVIER

I – INTERVENTION DU BET F2i POUR LE PROJET «ABORDS DE LA CHAPELLE » :

Suite à la rencontre avec Madame ROMIER, ABF et au souci des élus de faire des économies par rapport au projet proposé, Monsieur Julien JAY (F2i) présente un projet modifié avec un estimatif différent.

Après observation des documents, les membres du Conseil Municipal décident de revenir sur certains points pour à la fois un choix esthétique différent et de nouvelles économies : pas de parvis devant la chapelle, ni cheminement. L'espace restera enherbé. Une gaine sera positionnée pour une éventuelle pose de tableau électrique plus tard.

Sur le devis du SIEL, les élus valident le déplacement du lampadaire avec modifications : double potence pour éclairage de la plateforme en stabilisé et de l'espace autour de la chapelle, prise électrique sur le lampadaire à utiliser pour des manifestations). L'éclairage de la chapelle ne sera pas modifié.

Monsieur JAY modifiera donc le projet en conséquence.

Planning envisagé :

. 30 septembre 2019 : remise du chiffrage par Monsieur Jay

Mise en ligne de l'appel d'offres

. 28 octobre 2019 : consultation des entreprises : remise des offres de façon dématérialisée avant 12h.

. 29 octobre 2019 : ouverture des plis avec la CAO à 9h30 (F2i à 8h30 pour matérialiser les plis)

. Analyse par F2i jusqu'au 04 novembre 2019

- . 04 novembre 2019 : remise des plis par Monsieur Jay à 18h en mairie
- . 05 novembre 2019 : conseil municipal pour valider l'offre retenue
- . 06 novembre 2019 : courrier aux entreprises non retenues
- . 16 novembre 2019, soient 10 jours après, courrier à l'entreprise retenue.

Pondération : 70% prix, 30% technique

II – FINANCES :

. Le **don ASG** a été encaissé. L'association a été clôturée.

. **Indemnité du régisseur** : Madame Huguette BANUS est régisseur pour notre régie communale (location de la salle Jean-Louis Pras, garderie, tickets de cantine). L'indemnité de 120 € approuvée l'an dernier est renouvelée.

. **Pont Rouge** : Le propriétaire du véhicule qui a embouti le Pont Rouge est retrouvé. Son assurance devrait fonctionner pour régler les frais de réparation.

Coût de la réparation : 1 460 € HT (1 752 € TTC)

III – TRAVAUX :

. Abords de la chapelle, création d'un espace de loisirs et extension du cimetière :

Le dossier de Déclaration Préalable a été validé par la DDT et l'ABF (avec préconisations).

Pour avancer sur ce projet, il y a nécessité de recourir à une mission de maîtrise d'œuvre.

Les membres du conseil municipal valident le devis du BET F2i : 6 125,00 € HT. (validation à l'unanimité)

Le projet définitif a été défini en début de séance.

Extension du cimetière : La famille DEBOUT serait vendeuse d'une portion de terrain. Toutefois, pour créer une extension correcte, il serait nécessaire d'acquérir une portion de la parcelle RIVIERE adjacente. Devant le refus de la famille RIVIERE pour la vente de ce terrain, le projet d'extension du cimetière est ajourné.

. Création d'un espace de loisirs : 2ème site :

Les membres du conseil municipal s'accordent à l'unanimité pour l'achat de la parcelle A 24 aux propriétaires indivis. Un montant d'achat est suggéré. Ils autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches pour procéder à cet achat.

Différentes propositions d'aménagement sont observées. Une décision sera prise au cours de la prochaine réunion de conseil municipal.

Un dossier de subvention sera déposé pour les éléments de cet aménagement (autorisation à l'unanimité du conseil municipal).

Une extension de cet espace a été envisagée sur une parcelle adjacente appartenant à Monsieur Henri Bartholin. Monsieur Bartholin refuse la vente de cette parcelle. Le projet d'extension est donc ajourné.

. Réhabilitation de la place du village :

S'il y a nécessité de changer la canalisation d'eau, ce sera fait avant fin 2019.

Nous sommes toujours en attente des travaux « vitraux » par l'entreprise Vitrail St Georges.

. Sécurisation incendie :

Suite au dépôt du DECI auprès du SDIS, la couverture incendie demande à être travailler sur plusieurs points de la commune. L'implantation d'une nouvelle borne d'incendie à l'intersection de l'Allée du Château et de la Route du Tacot permettrait une couverture allant jusqu'à la parcelle A 409 sur laquelle est prévue la construction d'un bâtiment de fourrages. Les lieux et modalités d'implantation sont en cours de discussion avec la SAUR.

. Plaques de rues : Les poteaux et plaques pour la Route du Tacot seront implantés.

IV – FORMALITES/DISCUSSIONS :

. Services de la DGFIP : un document concernant le projet de nouveau réseau de proximité de la DGFIP est fourni aux membres du Conseil Municipal. Les différentes remarques sont notées et seront transmises dans le cadre de la concertation correspondante.

. Classement sonore des infrastructures de transport terrestre :

Pas de remarques particulières à transmettre.

. Bar :

Monsieur Eric DOZOL a adressé en mairie sa lettre de dédite.

Mademoiselle Laëtitia JEANNIN a déposé sa candidature en mairie oralement pour la reprise de l'établissement. Un courrier de présentation a été réalisé auprès des douanes pour le tabac. Le dossier devrait lui parvenir rapidement. Les formalités d'usage s'ensuivront.

Les membres du conseil municipal approuvent cette candidature et autorisent Madame le Maire à faire toutes les démarches concernant l'arrêt de l'exploitation par Monsieur DOZOL et la nouvelle exploitation par Mademoiselle JEANNIN.

V – QUESTIONS DIVERSES :

. Courrier de la commune de Lorette : lecture d'un courrier de Monsieur TADY, maire de Lorette contre la ratification de l'accord de libre-échange entre l'union européenne et les Etats du MERCOSUR d'Amérique Latine. Les membres du Conseil Municipal choisissent de soutenir cette position.

. Bulletin municipal : 1^{ère} réunion : 24 septembre

. Noël des anciens : Responsable : Germaine BONNEFOND. Date : samedi 14 décembre 2019.

. Taille des haies : L'entreprise MARCON sera sollicitée.

. Téléthon : Les cyclistes passeront par Grézolles le 12 octobre entre 12h10 et 12h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

